



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

Extrait des états financiers consolidés selon les normes IAS/IFRS arrêtés au 31 décembre 2008

La présente publication s'inscrit dans le cadre du changement de référentiel comptable dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 en vertu des dispositions de la circulaire de Bank Al Maghrib n° 56/G/2007 du 08 octobre 2007 qui s'applique aux comptes consolidés des établissements de crédits.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en terme de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le groupe BMCI a adopté les normes internationales d'information financière IFRS, approuvées par l'IASB, pour les comptes consolidés au 31 décembre 2008, comparés à l'exercice 2007.

CONTEXTE

L'application des normes IAS/IFRS est rendue obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2008 par Bank Al-Maghrib. L'objectif de l'adoption de ces normes par le groupe BMCI est de se doter d'un dispositif d'information financière conforme aux standards internationaux pour une communication financière de qualité et plus de transparence financière.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

• Dispositions normatives

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe BMCI consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

• Méthodes de consolidation

• Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

• Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

• Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

• Dispositions normatives

La norme IAS 16 prescrit le traitement comptable des immobilisations corporelles. Les questions fondamentales concernent la comptabilisation des actifs, la détermination de leur valeur comptable, les dotations aux amortissements et les pertes de valeur correspondantes.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de la réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeurs ultérieurs.

Le modèle de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est réévaluée, toute la catégorie des immobilisations corporelles dont fait partie cet actif doit être réévaluée.

L'approche par composants

Elle correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants les plus significatifs. Ces composants doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leur durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations selon les normes IFRS. La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

Amortissement

Le montant amortissable d'un actif doit être réparti systématiquement sur sa durée d'utilité. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément (amortissement par composants).

Une entité ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle sur la base de ses parties significatives et amorti séparément chacune de ces parties.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité.

La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie prévus qu'une entreprise obtiendrait en cédant le bien en fin d'utilisation.

La durée d'utilisation correspond en normes IFRS à la durée d'utilisation effective du bien par l'entreprise.

Le mode d'amortissement utilisé doit refléter le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif, et il doit être examiné au moins à la fin de chaque période annuelle.

• Options retenues par la BMCI

Le Groupe BMCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composants.
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque. L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif. La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

TABLEAU DES COMPOSANTS GROUPE BMCI

RUBRIQUE	DURÉE D'AMORTISSEMENT	POIDS DU COMPOSANTS
Gros œuvre	60	50 %
Façade	30	15 %
IGT	20	20 %
Agencement	10	15 %

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

• Dispositions normatives

Les immobilisations incorporelles représentent les actifs non monétaires identifiables et sans substance physique. Il s'agit principalement des concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels informatiques.

Une entité peut choisir soit le modèle du coût, soit le modèle de la réévaluation. Si une immobilisation incorporelle est comptabilisée en utilisant le modèle de la réévaluation, tous les autres actifs de sa catégorie doivent également être comptabilisés en utilisant le même modèle, à moins qu'il n'existe aucun marché pour ces actifs.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité, l'entité doit apprécier si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée.

Une immobilisation incorporelle doit être considérée par l'entité, comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère pour l'entité des entrées nettes de trésorerie.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux ne doit pas excéder la période contractuelle ou d'autres droits légaux.

• Options retenues par la BMCI

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BMCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

RUBRIQUE	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

GOODWILL

• Dispositions normatives

Regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

• Options retenues par la BMCI

En l'absence de goodwill à la date de transition vers les normes IAS/IFRS, et au 31 décembre 2008, aucun impact n'a été identifié.

LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

• Dispositions normatives

Il s'agit des biens immobiliers hors exploitation détenus par le propriétaire ou en vertu d'un contrat de location-financement pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital.

L'évaluation initiale se fait au coût qui comprend le prix d'achat et les dépenses directement attribuables. Par contre, sont exclus du coût, ceux du démarrage pour les immeubles déjà construits. L'évaluation initiale ressort comme le coût à la date d'achèvement de la construction ou de l'aménagement.

Pour l'évaluation des immeubles de placement, une entité peut choisir entre :

• **Le modèle de la juste valeur** : Si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement. Le recours à des évaluateurs indépendants est encouragé.

• **Le modèle du coût amorti** : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe. Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

• Options retenues par la BMCI

Le Groupe BMCI a choisi de maintenir ses immeubles de placement au coût historique et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

AVANTAGES AU PERSONNEL

• Dispositions normatives

Les avantages au personnel sont traités par la norme IAS 19 « Avantages au personnel ». L'objectif de cette norme est de comptabiliser les avantages au personnel répartis en avantage à court terme, indemnités de fin de contrat de travail, avantages postérieurs à l'emploi (cotisations/prestations définies) et autres avantages sur capitaux propres.



La norme prescrit le mode de comptabilisation et d'évaluation (date et évaluation du passif/actif, détermination de la charge) ainsi que les informations à fournir.

Les différents types d'avantages au personnel

La norme IAS 19 identifie cinq catégories d'avantages sociaux, selon la nature et les modalités de versement des prestations :

- **Avantages à court terme**, tels que les salaires, rémunérations, cotisations de sécurité sociale, congés payés, congés de maladies, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) et avantages non monétaires (tels que l'assistance médicale, le logement, les voitures de sociétés et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité.

- **Avantages postérieurs à l'emploi** tels que les pensions de retraite et autres prestations telles que les couvertures décès ou assistance médicale postérieures à l'emploi.

- **Avantage à long terme**, comprenant congés liés à l'ancienneté, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, et, s'ils sont payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**, ce sont des avantages accordés à un membre du personnel en raison de son départ volontaire ou de la résiliation par l'entreprise du contrat de travail avant l'âge de départ en retraite.

- **Avantages sur capitaux propres**, avantages en vertu desquels les membres du personnel reçoivent des instruments de capitaux propres (principalement des actions) émis par l'entreprise ou par sa société mère.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui déterminent le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent constamment les éléments suivants :

- Hypothèses démographiques.
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime.
- Le taux d'actualisation/taux d'inflation.
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

La méthode d'évaluation actuarielle dite « méthode des unités de droits projetés » permet de déterminer le montant de la provision. Cette méthode a pour principe de répartir sur chaque période le montant des droits acquis au cours de cette période pour chaque salarié.

Options retenues par la BMCI

Selon la norme IAS 19, le Groupe BMCI comptabilise les cotisations de la période en charges d'exploitation, en contrepartie des services rendus par les membres du personnel au cours de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière et les médailles de travail font l'objet de provisions évaluées sur la base de modèles actuariels.

Concernant le régime de la mutuelle « CMIM », qui constitue un plan à prestations définies le Groupe BMCI ne dispose pas d'information permettant d'établir son engagement au titre des passifs de cette Caisse et comptabilise en conséquence le plan d'avantages postérieurs à l'emploi correspondant comme un régime à cotisations définies conformément à IAS 19..

Le Groupe BMCI a opté pour la comptabilisation que les écarts actuariels soient directement comptabilisés en résultat.

Méthode d'évaluation

La méthode d'évaluation appliquée par la BMCI est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service. Cette méthode est déroulée en étapes :

- Une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles ;
- Une répartition des droits à terme sur la période d'activité au cours de laquelle la BMCI bénéficie des services de ses employés ;

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

- Des hypothèses financières, à savoir le taux d'actualisation ;
- Le taux d'augmentation des salaires ;
- Le taux de sortie des bénéficiaires ;
- L'âge et les modalités de départ à la retraite ;
- La probabilité à l'âge actuel d'atteindre l'âge de la retraite.

DÉRIVÉS

Dispositions normatives

Un dérivé est un instrument financier ou un autre entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit, d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).

- Il ne requiert aucun placement net initial ou il requiert un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions de marché.

- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou un actif/passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par la BMCI

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Dispositions normatives

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS 39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation de l'opération sur la base de la différence entre la juste valeur du contrat hybride et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par BMCI

Au 31 décembre 2008, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

Dispositions normatives

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

ACTIFS FINANCIERS : PRÊTS ET CRÉANCES

Dispositions normatives

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe BMCI, les participations dans des crédits syndiqués, et dans les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie. Cette catégorie inclut également les instruments financiers représentant les emplois obligatoires de par la réglementation.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Provision pour dépréciation des prêts et créances

Des dépréciations sont constituées sur les crédits (et les autres actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances) et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille d'éléments homogènes.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Toute appréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter

de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif récupérable estimée calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables (effet de désactualisation).

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe BMCI, fondée sur des données historiques permettant notamment de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Ces données historiques sont ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté des comptes. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les données historiques et l'analyse susvisée servent de base pour le calcul des provisions collectives (sur la base de portefeuilles) en tenant compte de l'échéancier prévisionnel de récupération des créances ainsi que de l'effet de l'actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine moyen du groupe d'actifs homogènes.

CRÉDITS HORS MARCHÉ

• Dispositions normatives

Les crédits hors marché par définition sont les crédits octroyés à des conditions qui ne répondent pas aux conditions normales de crédit (conditions de marché).

Pour la comptabilisation initiale des crédits hors marché, la norme IAS 39 préconise que la juste valeur soit différente de la valeur nominale. Ainsi, l'écart reflétant la décote est enregistré en résultat et fait l'objet d'un étalement actuariel sur la durée estimée de l'opération conformément à la méthode du coût amorti.

• Options retenues par la BMCI

Le Groupe BMCI s'est basé sur la circulaire de Bank Al-Maghrib qui fixe les taux planchers pour identifier les crédits hors marché. L'analyse effectuée pour identifier l'existence ou l'absence de crédits émis à des conditions hors marché a permis de conclure que tous les crédits émis par le Groupe BMCI sont octroyés à des conditions normales du marché. Par conséquent, aucune décote n'est à constater.

ACTIF FINANCIER : TITRES

• Dispositions normatives

Les titres détenus sont classés en trois catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transactions),
- les actifs financiers évalués, sur option, à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et les conditions d'application de l'option de juste valeur.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM)

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BMCI à l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture telle que préconisée par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs.

Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Dépréciations des prêts et créances et des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits (et les autres actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances) et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une

indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille d'éléments homogènes.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur récupérable estimée calculée au taux d'intérêt effectif d'origine (effet de désactualisation).

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe BMCI, fondée sur des données historiques permettant notamment de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Ces données historiques sont ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté des comptes. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les données historiques et l'analyse susvisée servent de base pour le calcul des provisions collectives (sur la base de portefeuilles) en tenant compte de l'échéancier prévisionnel de récupération des créances ainsi que de l'effet de l'actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine moyen du groupe d'actifs homogènes.

• Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable ou significative résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée en produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation comptabilisée en résultat.

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

• Dispositions normatives

Les dépôts clientèle sont des passifs financiers entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39. Les catégories ouvertes à l'enregistrement des passifs financiers sont les suivantes :

- Passifs financiers détenus à des fins de transaction : objectif d'achat ou de revente à court terme ;
- Autres passifs (non détenus à des fins de transaction).

La classification des passifs dans l'une ou l'autre de ces catégories en détermine le mode de comptabilisation et d'évaluation.

CONTRAT DE LOCATION

• Dispositions normatives

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.

Le taux d'intérêt étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) déterminé conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie ;
- et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

• Options retenues par la BMCI

Les contrats de leasing accordés par BMCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

PROVISIONS DU PASSIF

• Dispositions normatives

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.



UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BNCI détient des participations directes ou indirectes.

DÉNOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT
BNCI Bank	Banque			
BNCI BANQUE OFFSHORE	Banque	IG	100,00 %	100,00 %
BNCI CRÉDIT CONSO	Crédit à la consommation	IG	51,00 %	51,00 %
BNCI LEASING	Leasing	IG	72,03 %	72,03 %
Arval Maroc	Location longue durée	MEE	33,34 %	33,34 %
BNCI FINANCE	Banque d'affaire	IG	100,00 %	100,00 %
BNCI GESTION	Gestion d'actif	IG	100,00 %	100,00 %
BNCI Fonds	Gestion d'actif	IG	100,00 %	100,00 %
BNCI BOURSE	Intermédiation boursière	IG	100,00 %	100,00 %
BNCI ASSURANCE	Courtage en produit d'assurance	IG	100,00 %	100,00 %
IMMOBILIERE SIDI MAAROUF	Société immobilière	IG	100,00 %	100,00 %

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BNCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BNCI de crédit à la consommation (BCC), BNCI leasing et ARVAL ;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BNCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

FONCTION ET STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe BNCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité. Aussi, le Groupe BNCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank-Al Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BNCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques. Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BNCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BNCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BNCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.

- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BNCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché ;
- le risque de taux et de liquidité ;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : Une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BNCI qui bénéficie d'un crédit, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier.
- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie.

Ces deux données, utilisées à la BNCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- **Contrôles de 1^{er} niveau** : ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.

- **Contrôles de 2^{ème} niveau** : la Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques.

- **Contrôles de 3^{ème} niveau** : le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tous, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition. Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

Risques de Marché

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes bâloises.



La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.

- Un contrôle de 2^{ème} niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journalier retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading.

- Un suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau assuré par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas.

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- Position de change : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- Position de taux : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- Position obligataire : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- Position sur option : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga)

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » [équivalent VaR], des limites en volumes de position (Short// Long) et des Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga).

La GEaR est un modèle de simulation de pertes maximales développé en utilisant une simulation Monte Carlo à intervalle de confiance de 99 %.

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance, une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) et une limite en VaR Titres dite PV01. En effet, la principale source du risque de taux dans l'activité de trading est la couverture de la jambe MAD pour les opérations forward et le financement de la trésorerie de la banque à travers les Prêts/ Emprunts de cash et les repos.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations/Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Visés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Trésorier, au Responsable Salle des Marchés, puis à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VAR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche « Mark To Market » qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche « Funding » qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

Risque de taux et de liquidité

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Maîtriser les risques financiers,
- Éviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Orienter la politique commerciale de sorte à préserver la marge en développant les actifs longs à taux fixe suite à la remontée des taux long terme.
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale.

Risque de taux

Deux types de risque de taux d'intérêt sont distingués :

- Les risques de taux d'intérêt structurel liés aux opérations clientèle regroupés dans les livres dénommés Book Commercial.
- Les risques de taux d'intérêt structurel liés au Book Fonds Propres.

Les analyses ALM ont vocation à couvrir les risques de taux d'intérêt structurels de ces deux périmètres.

Ces derniers peuvent découler d'une :

- corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...)
- incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...)
- existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...)

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe – emplois taux fixe) sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Risque de liquidité

Mensuellement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition de l'Institution en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques
- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II. Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ces concurrents.

Risques opérationnels :

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques internationales, notamment celles du Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

De même, les recommandations de Bank Al Maghrib, diffusées en août 2007, ont permis de conforter les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels.

Sur le plan organisationnel et de gouvernance, la fonction de maîtrise des risques opérationnels, créée en 2004, est rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008. Cette entité rapporte directement au Président du Directoire. Ce dernier préside le comité de coordination du contrôle interne trimestriel qui examine l'ensemble des travaux, les plans d'actions du pôle risque opérationnel, les pertes historiques et potentielles par processus et par nature d'incident (catégories bâloises). Disposant des ressources et outils adéquats, le Groupe BMCI a mis en place un dispositif de remontée des incidents impliquant l'ensemble des entités opérationnelles et régi par un processus de certification, afin d'attester de la fiabilité et de l'exhaustivité des données.

De plus, dans le cadre du périmètre AMA (Approche de Mesure Avancée) du Groupe BNP Paribas, la méthodologie adoptée par le Groupe BMCI pour l'analyse des risques potentiels repose sur les points suivants :

- L'identification des processus clés auxquels sont associés des scénarii de risques majeurs ;
- L'analyse qualitative des incidents potentiels de risques opérationnels par le biais de l'identification des causes possibles, l'évaluation des contrôles existants et de leurs impacts, et la description des effets (conséquences de l'incident).
- L'approche quantitative à travers l'estimation d'une fréquence de survenance et d'une sévérité des risques potentiels (en équivalent financier).

Cette démarche a permis de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Parallèlement, le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ».

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standards. Ces travaux ont abouti à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.



Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés résumés • exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives, préparés pour la première fois conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Ces états financiers consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des

procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constituée par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 29 avril 2009

Les commissaires aux comptes

JPC AUDIT SARL
Membre du réseau international
PriceWaterhouseCoopers

Mazars Masnaoui

L. Sijelmassi
Associée

K. Mokdad
Associé

BILAN ACTIF IFRS	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/2007
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	5 712 625	5 125 895
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 253 724	1 031 263
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 767 575	2 183 421
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	5 006 642	4 952 965
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	47 968 475	43 881 595
ÉCART DE RÉÉVALUATION ACTIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE		
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	23 025	7 811
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	45 399	39 356
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	599 907	514 784
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	5 433	-7 139
IMMEUBLES DE PLACEMENT	17 446	5 594
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 226 317	1 144 190
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	99 965	97 458
ÉCARTS D'ACQUISITION		
TOTAL DE L'ACTIF	63 726 533	58 977 193

BILAN PASSIF IFRS	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	44 929	75 171
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	6 224 730	5 582 354
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	41 686 870	42 346 411
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	7 022 609	4 861 072
ÉCART DE RÉÉVALUATION PASSIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
PASSIFS D'IMPÔT COURANT		
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	29 544	108 507
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	152 957	91 296
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	99 861	88 586
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE		
DETTES SUBORDONNÉES		
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	4 262 984	2 592 750
RÉSERVES CONSOLIDÉES	1 560 890	1 046 747
• Part du groupe	1 486 432	977 236
• Part des minoritaires	74 458	69 511
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS, PART DU GROUPE	-9 194	-19 729
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	810 220	784 290
• Part du groupe	780 604	763 268
• Part des minoritaires	29 617	21 022
TOTAL DU PASSIF	63 726 533	58 977 193
CAPITAUX PROPRES		
• Part du groupe	6 520 826	4 313 525
• Part des intérêts minoritaires	104 075	90 533

COMPTE DE RÉSULTATS IFRS	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	3 292 639	2 910 124
Intérêts et charges assimilés	1 252 079	996 051
MARGE D'INTÉRÊT	2 040 561	1 914 073
Commissions perçues	379 045	378 395
Commissions servies	24 984	18 607
MARGE SUR COMMISSIONS	354 061	359 788
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	220 444	109 535
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-49 967	-2 100
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	170 477	107 435
Produits des autres activités	40 571	23 446
Charges des autres activités	141 853	74 606
PRODUIT NET BANCAIRE	2 463 816	2 330 156
Charges générales d'exploitation	865 498	816 207
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	119 060	106 979
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 479 258	1 406 970
Coût du risque	162 723	139 984
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 316 535	1 266 986
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-4 766	-9 428
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 311 769	1 257 558
Impôts sur les bénéfices	501 549	473 269
RÉSULTAT NET	810 221	784 290
Résultat hors groupe	29 617	21 022
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	780 604	763 268
Résultat par action (en dirham)	61	72

PASSAGE DES NORMES PCEC AUX NORMES IFRS COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2007	En milliers de DH		
	ENCOURS AU 31/12/07	RETRAITEMENTS	MONTANT IFRS
Intérêts et produits assimilés	2 890 817	19 307	2 910 124
Intérêts et charges assimilés	1 011 702	-15 651	996 051
MARGE D'INTÉRÊTS	1 879 115	34 958	1 914 073
Commissions perçues	378 395	-	378 395
Commissions servies	18 607	-	18 607
+/- Gains ou perte sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ¹	153 086	-43 551	109 535
+/- Gains ou perte sur instruments financiers disponibles à la vente	-31 054	28 954	-2 100
+ Produits des autres activités	23 466	-	23 466
- Charges des autres activités	74 606	-	74 606
PRODUIT NET BANCAIRE	2 309 795	20 361	2 330 156
- Charges générales d'exploitation	809 378	6 829	816 207
- Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	109 832	-2 853	106 979
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 390 585	16 385	1 406 970
- Coût de risque de crédit	213 806	-73 822	139 984
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 176 779	90 207	1 266 986
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalences	-9 428	-	-9 428
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-
Variations de valeur des Écarts d'acquisition	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 167 351	90 207	1 257 558
Impôt sur les bénéfices	438 437	34 832	473 269
Résultat net d'impôt sur les activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-
RÉSULTAT NET	728 914	55 376	784 290
Intérêts minoritaires	21 022	-	21 022
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	707 892	55 376	763 268

¹ Il s'agit essentiellement des retraitements des opérations de change à terme



PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC EN NORMES IAS/IFRS ACTIF AU 31/12/2007	En milliers de DH			
	MONTANT PCEC	RECLASSEMENTS	RETRAITEMENTS	MONTANT IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales,				
Trésor public, Service des chèques postaux	5 125 895			5 125 895
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1 071 840	-40 577	1 031 263
Instruments dérivés de couverture	-			-
Actifs financiers disponibles à la vente ²	3 470 529	-240 493	-1 046 615	2 183 421
Prêts et créances sur les étab. de crédit et assimilés	4 684 693	287 970	-19 698	4 952 965
Prêts et créances sur la clientèle	43 815 133	-	66 462	43 881 595
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-			-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	1 119 317	-1 119 317	-	-
Actifs d'impôt exigible	7 811	-	-	7 811
Actifs d'impôt différé	-	4 807	34 549	39 356
Comptes de régularisation et autres actifs	448 508	-4 807	71 083	514 784
Actifs non courants destinés à être cédés	-			-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-7 139	-	-	-7 139
Immeubles de placement	-	5 594	-	5 594
Immobilisations corporelles	1 091 617	-5 594	58 167	1 144 190
Immobilisations incorporelles	103 279	-	-5 821	97 458
Écarts d'acquisition	-			-
TOTAL DE L'ACTIF	59 859 643	-	-882 450	58 977 193

Pour information, les états provisoires relatifs aux données comparatives au 31 décembre 2007 tels que publiés au 30 juin 2008 ont été amendés pour la première publication IFRS au 31 décembre 2008. Les états définitifs sont ceux qui figurent ci-dessus.
² Il s'agit essentiellement des certificats de dépôts émis et rachetés par la BMCI.

PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC EN NORMES IAS/IFRS PASSIF AU 31/12/2007	En milliers de DH			
	MONTANT PCEC	RECLASSEMENTS	RETRAITEMENTS	MONTANT IFRS
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-		75 171	75 171
Instruments dérivés de couverture	-			-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 603 022	-	-20 668	5 582 354
Dettes envers la clientèle	42 346 411	-	-	42 346 411
Titres de créance émis ²	5 952 189	-	-1 091 117	4 861 072
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-			-
Passifs d'impôt exigible	108 507	-	-	108 507
Passifs d'impôt différé	-	30 681	60 615	91 296
Comptes de régularisation et autres passifs	1 450 420	-30 681	-	1 419 739
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-			-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-			-
Provisions	45 258	-	43 328	88 586
Subventions et fonds assimilés	-			-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-			-
Capitaux propres	4 353 836	-	50 222	4 404 058
Capitaux propres part du groupe	4 263 233	-	50 292	4 313 525
• Capital et réserves liées	2 592 750	-	-	2 592 750
• Réserves consolidées	962 591	-	14 645	977 236
• Gains ou pertes latents ou différés	-		-19 729	-19 729
• Résultat de l'exercice	707 892	-	55 376	763 268
Intérêts minoritaires	90 603	-	-70	90 533
TOTAL DU PASSIF	59 859 643	-	-882 450	58 977 193

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	En milliers de DH							
	CAPITAL	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2006	1 000 272	1 104 544		1 451 313		3 556 129	79 289	3 635 418
Impact des changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2006 CORRIGÉS	1 000 272	1 104 544		1 451 313		3 556 129	79 289	3 635 418
Opérations sur capital	54 863	376 492				431 355		431 355
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-400 110		-400 110	-9 778	-409 888
Autres		56 580		-73 968		763 268	21 022	-17 388
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2007				763 268				784 290
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)								
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)					-19 729	-19 729		-19 729
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (A+B+C)								
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 055 135	1 537 615		1 740 504	-19 729	4 313 525	90 533	4 404 058
Changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2007 CORRIGÉS	1 055 135	1 537 615		1 740 504	-19 729	4 313 525	90 533	4 404 058
Opérations sur capital	228 457	1 416 775				1 645 232		1 645 232
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-207 563		-207 563	-16 075	-223 638
Autres		25 002		-46 510		-21 508		-21 508
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				780 604		780 604	29 617	810 221
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					10 535	10 535		10 535
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (D)+(E)+(F)								
Variations de périmètre					10 535	10 535		10 535
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31/12/08	1 283 592	2 979 392		2 267 036	-9 194	6 520 826	104 075	6 624 900

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/2007
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 311 769	1 257 558
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	119 060	106 979
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	162 723	139 984
+/- Dotations nettes aux provisions	11 275	39 244
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-4 766	-9 428
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	0	
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	
+/- Autres mouvements	76 983	68 302
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET	365 275	345 081
AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	1 677 044	1 602 639
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	128 674	-731 191
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-4 888 687	841 065
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 341 402	-323 740
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	335 271	-26 410
- Impôts versés	-546 295	-320 306
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS	-2 629 635	-560 782
PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-952 591	1 041 857
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-7 806	18 857
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-11 852	-1 855
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-203 694	-213 860
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-223 352	-196 858
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 419 133	-66 726
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	1 419 133	-66 726
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	243 190	778 273
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	243 190	778 273
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 508 252	4 729 979
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 125 895	4 299 707
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	382 357	430 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5 751 442	5 508 252
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 712 625	5 125 895
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	38 817	382 357
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	243 190	778 273

COMMISSIONS NETTES	En milliers de DH					
	31/12/08			31/12/07		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	298 808	24 930	273 878	295 545	18 573	276 972
• avec les établissements de crédit	-	281	-281	-	147	-147
• avec la clientèle	266 043	22 374	243 669	227 117	16 907	210 210
• sur titres	31 086	1 620	29 466	65 764	877	64 887
• de change	-	655	-655	2 260	642	1 618
• sur instruments financiers à terme						
• et autres opérations hors bilan	1 679	-	1 679	404	-	404
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	80 237	54	80 183	82 851	35	82 816
• Produits nets de gestion d'OPCVM	61 746	-	61 746	64 856	1	64 855
• Produits nets sur moyen de paiement	1 051	54	997	968	34	934
• Assurance	9 995	-	9 995	5 020	-	5 020
• Autres	7 445	-	7 445	12 007	-	12 007
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	379 045	24 984	354 061	378 396	18 608	359 788

COÛT DU RISQUE	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-321 080	-272 320
Provisions pour dépréciation des prêts et créances		
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-268 700	-227 685
Provisions engagements par signature		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-52 380	-44 635
REPRISES DE PROVISIONS	225 604	239 417
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances		
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	208 911	234 750
Reprises de provisions engagements par signature	0	
Reprise des autres provisions pour risques et charges	16 693	4 667
VARIATION DES PROVISIONS	-67 247	-107 081
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-68 007	-107 624
Décote sur les crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	760	543
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	-162 723	-139 984



MARGE D'INTÉRÊT

En milliers de DH

	31/12/08			31/12/07		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 975 525	790 764	2 184 761	2 551 127	656 380	1 894 747
Comptes et prêts/emprunts	2 571 969	610 389	1 961 580	2 228 543	550 706	1 677 837
Opérations de pensions		80 344	-80 344		40 702	-40 702
Opérations de location-financement	403 556	100 031	303 525	322 584	64 972	257 612
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	189 326	199 348	-10 022	200 456	157 052	43 404
Comptes et prêts/emprunts	188 696	183 147	5 549	50 788	128 988	-78 200
OPÉRATIONS DE PENSIONS	630	16 201	-15 571	149 668	28 064	121 604
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE	0,00	261 967	-261 967	0	182 620	-182 620
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	127 789	0	127 789	158 542	0	158 542
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	3 292 640	1 252 079	2 040 561	2 910 125	996 052	1 914 073

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AUI 31/12/2008

En milliers de DH

	BANQUE DE DÉTAIL	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE OFFSHORE	BANQUE DE GESTION	AUTRES	ÉLIMINATIONS	TOTAL
MARGE D'INTÉRÊT	1 775 874	193 702	35 840	-31	-4 752	39 928	2 040 561
MARGE SUR COMMISSIONS	294 939	1 955	2 841	38 965	31 361	-16 000	354 061
PRODUIT NET BANCAIRE	2 231 735	195 816	40 275	40 210	19 565	-63 785	2 463 816
RÉSULTAT NET	805 546	58 462	22 269	20 545	-1 662	-94 939	810 221
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	805 546	28 845	22 269	20 545	-1 662	-94 939	780 604

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

	VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE	RÉSULTAT	TOTAL BILAN	REVENU (CA)	QUOTE-PART DE RÉSULTAT DANS LES SOCIÉTÉS MEE
Sociétés financières					
Sociétés non financières	Arval Maroc	-13 868	436 577	157 352	-4 766
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE	5 433	-13 868	436 577	157 352	-4 766

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	31/12/08		31/12/07	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçue en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE				
• Titres cotés				
• Titres non-cotés		1 210 064		1 020 760
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE				
• Titres cotés				
• Titres non-cotés		43 660		10 503
Instruments dérivés				
Créances rattachées				
JUSTE VALEUR AU BILAN	1 253 724		1 031 263	-

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers de DH

	31/12/08	31/12/07
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	1 767 575	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉS	1 363 833	1 628 583
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	193 673	344 200
• Titres cotés		
• Titres non-cotés	193 673	344 200
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	120 208	120 716
• Titres cotés	22 853	21 852
• Titres non-cotés	97 355	98 864
TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS	89 862	89 922
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	1 767 575	2 183 421

GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers de DH

	31/12/08			31/12/07		
	JUSTE VALEUR	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES	JUSTE VALEUR	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES
Effets publics et valeurs assimilées	1 363 833	-	13 685	1 628 583	-	4 370
Obligations et autres titres à revenu fixe	193 673	-	-	344 200	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	120 208	1 885	3 500	120 716	-	-
Titres de participation non consolidés	89 862	-	-	89 922	-	-
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 767 575	1 885	17 185	2 183 421	-	4 370
Total gains et pertes latents						
Impôts différés						
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente nets						
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE NETS PART GROUPE						



PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	5 006 642	4 952 964
Comptes et prêts	8 883 846	8 178 388
Valeurs reçues en pension	16 698	24 817
Prêts subordonnés	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Total en principal	8 900 544	8 203 205
Créances rattachées	29 286	69 537
Provisions	155	0
Valeur nette	8 929 675	8 272 742
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	3 923 033	3 319 778
Comptes ordinaires	4 041	27 564
Comptes et avances à terme	3 918 992	3 292 214
Prêts subordonnés		
Créances rattachées		

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	43 931 443	40 358 591
Créances commerciales	4 859 510	4 156 601
Autres concours à la clientèle	32 716 545	29 647 840
Valeurs reçues en pension		
Comptes ordinaires débiteurs	8 325 397	8 429 727
Total en principal	45 990 452	42 234 168
Créances rattachées	173 795	150 589
Provisions	2 143 805	2 026 167
Valeur nette	43 757 647	40 208 001
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL	4 037 032	3 523 004
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	4 037 032	3 523 004
Total en principal		
Créances rattachées		
Provisions		
Valeur nette		
TOTAL	47 968 475	43 881 595

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
Comptes ordinaires créditeurs	22 148 876	23 137 833
Comptes d'épargne	5 198 877	4 750 415
Autres dettes envers la clientèle	14 185 150	14 335 269
Valeurs données en pension		
TOTAL EN PRINCIPAL	41 532 903	42 223 517
Dettes rattachées	153 967	122 894
VALEUR AU BILAN	41 686 870	42 346 411

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	En milliers de DH					
	31/12/07			31/12/08		
	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE
Terrains et constructions	859 111	151 311	707 800	1 013 093	175 498	837 595
Équipement, mobilier, installation	500 787	391 265	109 522	539 248	424 532	114 716
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	612 597	285 730	326 868	593 656	319 650	274 006
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 972 495	828 306	1 144 190	2 145 997	919 680	1 226 317
Logiciels informatiques acquis	145 471	103 397	42 074	161 331	122 127	39 204
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	55 385	0	55 384	60 761	0	60 761
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200 856	103 397	97 458	222 092	122 127	99 965

IMMEUBLES DE PLACEMENT	En milliers de DH					
	31/12/07	VARIATION PÉRIMÈTRE	ACQUISITIONS	CESSIONS ET ÉCHÉANCES	ÉCART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS
Valeur brute	7 685		12 883	218		-632
Amortissements et provisions	2 091		563	155		-227
VALEUR NETTE AU BILAN	5 594	-	12 320	63	-	-405

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	3 857 158	6 377 600
• Aux établissements de crédit	14 000	10 021
• À la clientèle	3 843 158	6 367 579
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	3 834 641	2 299 345
• des établissements de crédit	3 834 641	2 299 345
• de la clientèle	0	0

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	6 224 730	5 582 354
Comptes et emprunts	9 694 626	8 578 645
Valeurs données en pension	547 406	352 051
Total en principal	10 242 032	8 930 696
Dettes rattachées	127 829	116 956
Valeur au bilan	10 369 861	9 047 652
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	4 145 131	3 465 298
Comptes ordinaires créditeurs	34 662	27 115
Comptes et avances à terme	4 089 628	3 427 464
Dettes rattachées	20 841	10 719

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
ENTREPRISES	36 985 424	33 733 165
Dont Grandes Entreprises	17 703 361	15 782 217
PARTICULIERS	10 809 255	9 997 840
TOTAL EN PRINCIPAL	47 794 679	43 731 005
CRÉANCES RATTACHÉES	173 795	150 589

VALEURS NETTES AU BILAN 47 968 475 43 881 595

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
CAPITAL EN (DH)	1 283 592 000	1 055 135 000
NOMBRE D' ACTIONS	12 835 918	10 551 351
RÉSULTAT PART GROUPE (KDH)	780 604	763 267
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	61	72

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
ENTREPRISES	17 699 867	19 390 438
Dont Grandes Entreprises	8 288 639	8 630 601
PARTICULIERS	23 833 036	22 833 079
TOTAL EN PRINCIPAL	41 532 903	42 223 517
CRÉANCES RATTACHÉES	153 967	122 894

VALEURS NETTES AU BILAN 41 686 870 42 346 411

ENGAGEMENTS DE GARANTIE	En milliers de DH	
	31/12/08	31/12/07
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	11 824 503	9 657 778
• D'ordre des établissements de crédit	3 137 045	2 269 784
• D'ordre de la clientèle	8 687 458	7 387 994
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	9 486 858	8 717 890
• Des établissements de crédit	9 486 843	8 717 890
• De l'État et d'autres organismes de garantie	15	0

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	En milliers de DH					
	SOLDE AU 31/12/07	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES VARIATIONS
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	1 561					1 561
Provision pour engagements sociaux	53 393				1 742	51 651
Provision pour litige et garanties de passif	24 561		19 977	14 775		26 217
Provision pour risques fiscaux						
Provision pour impôts						
Autres provisions pour risques et charges	9 071		16 242	3 978		20 432
TOTAL	88 586	-	36 219	18 753	1 742	99 861